



TERMES DE REFERENCE ÉTUDE DE SOL

Projet de développement des filières cajou, mangue et maraîcher au bénéfice
des femmes et des jeunes

(PROFI-Femmes et Jeunes)

Numéro : P003043

Camp-Perrin, septembre 2021

*Projet réalisé grâce à l'appui du Gouvernement du Canada en collaboration avec
le ministère de l'Agriculture des ressources naturelles et du Développement rural.*



SOMMAIRE

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE.....	2
II. OBJECTIFS.....	3
III. CONTENU RAPPORT FINAL	4
IV. EXTRANTS A FOURNIR	4
V. BUDGET DISPONIBLE.....	Erreur ! Signet non défini.
VI. DUREE	5
VII. PROFIL DE L'EQUIPE	5
VIII. CONTENU OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE	5

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Le projet de développement des filières cajou, mangue et maraîcher au profit des femmes et des jeunes (PROFI-Femmes et Jeunes) se réalise au niveau des côtes Sud d'Haïti soit les Anglais, Chardonnière, Roche à Bateau, aux Coteaux, Port-à-Piment et dans les communes de Camp-Perrin et Saint-Jean du Sud. Le projet est mis en œuvre par SUCO, une organisation de coopération internationale établie à Montréal depuis 1961 et présente en Haïti depuis 2001, qui rassemble des gens, des savoirs et des ressources pour renforcer l'autonomie des personnes, des organisations et des collectivités et pour améliorer concrètement leurs conditions sociales, économiques et environnementales.

Le projet PROFI, financé par Affaires mondiales Canada (AMC) se déroule en collaboration avec le ministère de l'Agriculture des ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR). L'association des producteurs et vendeurs de fruits du sud (ASPVEFS), un réseau de 1285 agriculteurs et d'agricultrices travaillant dans la commercialisation et transformation de fruits présent dans 15 communes du département du Sud, en est le principal partenaire de mise en œuvre.

Le projet intervient dans les secteurs reliés à la croissance économique au profit des femmes et des jeunes par l'amélioration des systèmes de production agroforestière de la mangue et la noix de cajou, deux filières agroalimentaires porteuses et dotées d'un bon potentiel économique et aussi sur la production maraîchère. Une approche agroécologique sous-tend l'initiative afin d'appuyer la transition vers une agriculture éco-efficente et durable. L'initiative vise l'augmentation, de façon éco-efficente, de 15 % de la production d'aliments et de 20 % du revenu des familles appuyées, en particulier celui des femmes et des jeunes, améliorant ainsi la sécurité alimentaire de la population grandement compromise depuis le passage de l'ouragan Matthew. PROFI contribuera à développer, avec les opérateurs des filières ciblées, des systèmes de transformation et de conditionnement des produits finis et semi-finis qui répondent aux standards de qualité exigés par les marchés de même qu'aux standards environnementaux. Les produits locaux ainsi valorisés seront écoulés sur des marchés de niche renforcés, développés et durables, grâce à des centres et des réseaux de collecte, conditionnement, stockage et distribution.

L'accent mis sur les filières fruitières favorisera le reboisement de 150 hectares dans la région sud endommagés par le passage de l'ouragan Matthew ce qui aura une incidence positive sur la capacité d'adaptation face aux changements climatiques, entre autres en limitant l'érosion des sols.

Les interventions se concentreront principalement à Camp-Perrin et Saint-Jean du Sud, deux communes qui partagent presque les mêmes caractéristiques agroécologiques : un relief dominé par des zones de montagnes et de plaines, un réseau hydrographique constitué de sources, d'un étang, de ravines et de rivières, une pluviométrie relativement importante soit 2685 mm de pluie en moyenne annuellement pour Camp-Perrin et 2019 mm dans le cas de St Jean du Sud.

Les unités de sols de Camp-Perrin sont occupées par des cultures agricoles denses ou moyennement denses, des systèmes agroforestiers très denses, mais les communes restent très vulnérables aux intempéries et catastrophes naturelles. Malgré la présence d'une bonne couverture végétale, on observe en divers endroits des espaces dénudés, sans protection de sols, donc sujets à l'érosion hydrique à l'origine du phénomène de sédimentation des zones et du transport-dépôt des particules du sol qui sont arrachées, et par la suite la destruction des récifs. Les pratiques agricoles inappropriées telles que le labourage dans le sens des pentes, le brûlis, les cultures sarclées dans les pentes raides, ont amplifié la gravité du phénomène au point qu'une baisse considérable de la fertilité des sols a été constatée.

Dans le cadre de la composante « Production agricole », le projet entend renforcer les savoirs et savoir-faire locaux à travers des appuis techniques et la formation, et ainsi donc améliorer la production et le rendement agricoles au niveau des parcelles des participant.es par des pratiques agroécologiques. Des parcelles témoins seront mises en place comme espace d'apprentissage et d'expérimentation des techniques de production améliorées et innovantes. Compte tenu cependant de la chute du rendement diagnostiqué ces dernières années, SUCO cherche à recruter une firme ou un groupe de consultant.es capables de mener une étude sur la fertilité de sols notamment au niveau des localités de Camp-Perrin et Saint-Jean du Sud. Les données ainsi recueillies serviront de base aux actions à entreprendre pour réhabiliter les sols durablement.

II. OBJECTIFS

La mission de la firme ou du groupe de consultant.es sera de réaliser un diagnostic physique, chimique et biologique au niveau des parcelles identifiées pour recueillir des informations sur le niveau de fertilité des sols mis en culture dans les 7 localités de Camp-Perrin et 3 de Saint-Jean.

Plus spécifiquement, pour les différents profils de sol identifiés, les objectifs poursuivis sont :

- Une analyse de la composition en azote (N), phosphore (P) et potassium (K) ;
- Une analyse de la proportion en oligo-éléments notamment calcium (Ca), magnésium (Mg), fer (Fe) et aluminium (Al) ;
- La détermination des principaux paramètres chimiques dont le pH, la CEC et le pourcentage de matière organique (M.O) ;
- Une analyse des bio-indicateurs du sol : analyse de l'abondance microbienne (présence et qualifications de champignons et bactérie), de l'activité microbienne (enzyme N, C, P, S), de l'abondance et diversité des vers de terre, carabidés et collemboles, de l'abondance et diversité des nématodes
- Une analyse de texture et de la structure des sols ainsi que de sa maturation ;
- Une analyse du niveau d'assimilabilité des ions présents.

III. CONTENU RAPPORT FINAL

Le rapport final incluant les annexes ne doit pas dépasser 50 pages et doit comporter les éléments ci-dessous :

Résumé exécutif (3 pages maximum)

- *Synthèse des principales conclusions et recommandations du diagnostic*

Partie I : Introduction

- *Contexte et objectifs du diagnostic*
- *Les critères d'évaluation et d'analyse*

Partie II : Description des interventions à évaluer

Partie III : Méthodologie

- *Description des méthodes, outils et techniques utilisées pour l'échantillonnage*
- *Limite des méthodes utilisées*

Partie IV : Présentation des résultats du diagnostic

Partie V : Conclusion

Des recommandations avec notamment des propositions de solutions de pratiques écoresponsables pour améliorer la fertilité des sols à court et à moyen terme basées sur les pratiques agricoles et adaptées aux principales cultures produites ; les techniques de fertilisation à adopter au niveau des parcelles ; la vocation agricole des sols tenant compte de leur caractéristique chimique et pédologique et des paramètres climatiques de ces zones.

Partie VI : Les annexes

IV. EXTRANTS À FOURNIR

L'équipe chargée de l'évaluation doit fournir au commanditaire :

- Un rapport final de diagnostic : version imprimée (3 exemplaires originaux) et version électronique en format Word sur clef USB ;

- Une cartographie présentant les caractéristiques pédologiques des sites étudiées ;
- Les données brutes collectées, les outils d'analyse et autres documents non inclus dans les annexes du rapport (version électronique).

V. DURÉE

Le diagnostic se réalisera sur une période de 45 jours inclusivement soit du 11 octobre au 17 novembre 2021. Une première version de l'étude est cependant attendue le 10 novembre 2021 pour appréciation et éventuels commentaires par SUCO. Donc, la version finale du diagnostic doit être remise le 16 janvier 2022 avant 16 h au plus tard.

VI. PROFIL DE L'ÉQUIPE

La firme ou le groupe de consultant.es chargé de la réalisation du diagnostic doit posséder les qualifications suivantes :

- Expérience pertinente et avérée dans la réalisation d'études touchant les aspects liés à l'objectif de cette consultation ;
- Formations académiques et des expériences de travail touchant les domaines de l'agriculture, connaissance et expérience en agroécologie ou agriculture écoefficiente un atout, l'environnement et la pédologie ou toutes autres disciplines connexes ;
- Au moins un des membres de la firme ou du groupe de consultant.es doit nécessairement avoir une spécialisation en chimie ou à défaut doit pouvoir démontrer sa capacité à réaliser de façon concluante d'analyses de sol ;
- Dispose d'une bonne connaissance du département du Sud et des principaux systèmes agroforestiers existants. La connaissance des communes de Camp-Perrin et Saint-Jean du Sud sera considérée comme un atout ;
- Bonne maîtrise du français et du créole haïtien ;
- Bonnes capacités de rédaction, d'analyse et de synthèse.

NB. Dans le cas d'une firme, des preuves de reconnaissance légale selon la législation haïtienne doivent être fournies au moment de la soumission de l'offre.

VII. CONTENU OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

L'offre doit comprendre les éléments suivants :

- La compréhension du mandat
- Méthodologie proposée
- Le chronogramme des activités

- CV ainsi qu'une copie des certificats des membres de la firme ou du groupe de consultant.es
- Le coût des prestations
- Un aperçu des études similaires réalisées

Les offres doivent être acheminées au plus tard le 30 septembre 2021 à 12 h par courrier électronique à l'adresse vanessajean-louis@suco.org